



Sugrasixteen N



Nom de la variété en France

Sugrasixteen

Origine

Cette variété a été obtenue par D.W. Cain (Etats-Unis) et provient d'un croisement entre le Black Monukka N et le Sugrafive B.

Synonymie

Aucun synonyme n'est officiellement reconnu en France, ni dans les autres pays de l'Union Européenne pour cette variété.

Données réglementaires

En France, le Sugrasixteen N est officiellement inscrit au "Catalogue des variétés de vigne" depuis 2014. Cette variété est également inscrite au Catalogue de l'Italie.

Utilisation

Variété de raisin de table.

Evolution des surfaces cultivées en France



Éléments de description

(en cours de rédaction)

Profil Génétique

Microsatellite	VVS2	VVMD5	VVMD7	VVMD27	VRZAG62	VRZAG79	VVMD25	VVMD28	VVMD32
Allèle 1	133	234	239	176	188	240	254	233	249

Microsatellite	VVS2	VVMD5	VVMD7	VVMD27	VRZAG62	VRZAG79	VVMD25	VVMD28	VVMD32
Allèle 2	133	236	239	182	188	256	254	243	271

Phénologie

(en cours de rédaction)

Aptitudes culturales et agronomiques

(en cours de rédaction)

Sensibilité aux maladies et aux ravageurs

(en cours de rédaction)

Potentialités technologiques

(en cours de rédaction)

Sélection clonale en France

Il n'y a pas encore de clone agréé de cette variété.

Références bibliographiques

- Documentation interne du Domaine de Vassal. 1949-2014, INRA, Marseillan-plage.



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)

